



AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Franconville-la-Garenne
11, Rue de la Station
B.P. 90043
95132 Franconville-la-Garenne Cedex

Correspondant : Monsieur le Maire
01 39 32 66 00
marches@ville-franconville.fr
Représenté par : Xavier MELKI, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

MOBIDECOR
Avenue de Saint Marcellin BP 409
42160 BONSON

SIRET : 537 468 803 000 37

C - Objet du marché public

▪ Objet du marché public :

**FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR LE SCOLAIRE,
LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS (23SC17)
Lot n°2 - fourniture, livraison et installation de mobilier pour la restauration scolaire**

▪ Date de la notification du marché public : 31/10/2023

▪ Durée d'exécution du marché public : 1 an renouvelable tacitement 3 fois 1 an.

▪ Montant initial du marché public :

- Montant HT maximum annuel : 80 000 €

D – Modifications antérieures du marché

Sans objet.

E - Objet de l'avenant

▪ Modifications introduites par le présent avenant :

L'article 5.2 du Cahier des clauses particulières (CCP) relatif aux modalités de variation des prix prévoit :

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont révisés annuellement par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

Formule
$Cn = 15.0\% + 85.0\% (010535564 (n) / 010535564 (o))$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

[...]

L'index de référence, publié au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, est le suivant :

Code	Libellé
010535564	Indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés - CPF 31.0 – Meubles - Prix de base – Base 2015 – Données mensuelles brutes

Or, à l'issue de la première année d'exécution du contrat, il s'est s'avéré que la révision des prix du marché n'était pas réalisable, compte tenu de la disparition des indices prévus au CCP.

Ainsi, la série relative à l'indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés - CPF 31.0 – Meubles - Prix de base – Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010535564 a été arrêtée en septembre 2023 et remplacée par l'indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés - CPF 31.0 – Meubles - Prix de base – Base 2021 – Données mensuelles brutes – identifiant 010765033.

Par suite, c'est cette dernière qui sera appliquée aux prix du marché jusqu'à la fin de celui-ci.

L'INSEE ne proposant pas d'indice de raccordement entre les deux séries, il sera fait application des recommandations de cet organisme pour la révision des prix après l'arrêt d'une série d'indices :

<https://www.insee.fr/fr/information/1300606#titre-bloc-29>

Sans instructions dans le contrat ni mention par l'Insee d'une série poursuivante et/ou d'un coefficient de raccordement

Au cas où une série chronologique arrêtée n'a pas de série correspondante désignée, ou si elle paraît inadaptée aux deux parties contractantes, celles-ci doivent se mettre d'accord sur une nouvelle série poursuivante, au moyen d'un avenant.

Un coefficient de raccordement pourra être calculé, pour cela il faut prendre :

- la dernière valeur définitive de la série arrêtée (Va) ;
- la valeur définitive de la série poursuivante à la même date (VPd).

Le calcul consiste ensuite à effectuer l'opération suivante : $Va / VPd =$ coefficient de raccordement calculé (C).

Au-delà de la date d'arrêt de l'ancienne série, il faut donc prendre :

- le prix initial dans le contrat (Pi) ;
- la valeur définitive à la date t de la série poursuivant l'indice initial du contrat (Vpt) ;
- la dernière valeur définitive de la série arrêtée (Va) ;
- la valeur, à la date initiale définie par le contrat, de l'indice initial du contrat (Vi) ;
- la valeur, définitive à la date d'arrêt de l'ancienne série, de la série poursuivante (VPd).

Le calcul consiste ensuite à effectuer l'opération suivante : $(Pi \times Vpt \times Va) / (Vi \times VPd) =$ prix réévalué à la date t.

Par suite, l'article 5.2 du CCP du contrat est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

L'index de référence, publié au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, est le suivant :

Code	Libellé
010535564	Indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés - CPF 31.0 – Meubles - Prix de base – Base 2015 – Données mensuelles brutes

Il convient de lire :

L'index de référence, publié au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, est le suivant :

Code	Libellé
010765033	L'indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés- CPF 31.0 – Meubles - Prix de base – Base 2021 – Données mensuelles brutes

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Bien que l'avenant n°1 ait une incidence financière, en modifiant l'indice de révision des prix applicable, le montant de cette incidence n'est pas quantifiable, les indices précédents ayant disparus.

Le montant maximum annuel du marché initial du marché n'est pas modifié par le présent avenant.

■ **Impact sur les autres clauses du marché :**

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A Franconville-la-Garenne, le

Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Autorisé par une délibération n°en date du

H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)